

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°22/2023****Date de la convocation du Comité syndical** : vingt-huit septembre deux mille vingt-trois**Date de la séance du Comité syndical** : vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois**Membres présents** : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Sébastien BLANC, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Philippe CASTANIÉ, Jean-Pierre COMBAL, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Jean-Pierre NEPTALI, Éric MALHERBE, Jérémy PIC, Benoit REVEL, David RODRIGUES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAOU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET.**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Sébastien BANCAREL (CC Aubrac, Carladez et Viadène), Laurent BERTHELOT (Conseil régional), Thibaut DORADO (Agence de l'eau), Marie-Hélène PRIVAT, Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (EPTB Lot), Lionel FABRE, Élixa GRÉGOIRE, Lucie SALVIAC, Vincent THOMAS, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

**Secrétaire de séance** : Alexandre BENEZET**OBJET : Changement de statut au Syndicat mixte du bassin du Lot (SMBL)**

Le Syndicat mixte du bassin du Lot, auquel le SMLD adhère, exerce les missions identifiées dans l'article L213-12 du code de l'environnement en complément de celles portées ou animées par les structures locales et les départements. Il porte entre autres, le Plan de Gestion des Étiages (PGE), le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Lot et l'étude prospective Lot 2050.

La Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot souhaite intégrer le collège des EPCI du Syndicat mixte du bassin du Lot. Cette nouvelle adhésion implique une évolution des articles des statuts se rapportant aux contributions financières et statutaires au sein du collège des EPCI adhérentes. Conformément à la procédure prévue à l'article 16-1 des statuts du SMBL, il revient à l'assemblée délibérante de chacun de ses membres de se prononcer sur cette adhésion.

**Ainsi, il convient :**

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot au SMBL,
- D'approuver les modifications des statuts du SMBL qui en découlent.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot au SMBL,
- **APPROUVE** les modifications des statuts du SMBL qui en découlent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 02 novembre 2023-

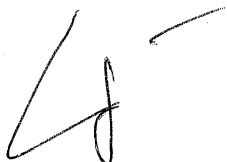
Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 30 octobre 2023

Le Président,

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 02 NOV. 2023

Bureau du courrier



Éric PICARD

Paraphe :

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU** page n°- 38 -

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr